

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE
DU CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE**

TENUE PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

DU VENDREDI 20 AVRIL 2012 AU JEUDI 26 AVRIL 2012

Adopté tel que rédigé à la séance du 6 juin 2012

Participants : Monsieur Normand Bolduc, président

M^{me} Marie Auger
M^e Nancy Chamberland
M^e Robert Côté
M^{me} Suzanne Danino
M^e Hélène de Kovachich
M^e Suzie Ducheine
M. Simon Julien
M^e Marie Lamarre
M^e Lucie Le François
M. Michel Marchand
M. Antoine Roumi
M^e Alain Turcotte

Ne participent pas à la séance : M^e Luc Harvey
M^e Louis Morin
M^e Pauline Perron

1. **Ouverture de la séance**

Comme prévu à l'avis de convocation transmis aux membres du Conseil de la justice administrative, la séance est ouverte le 20 avril 2012. Elle est tenue par courrier électronique, comme le permettent les articles 9 et 10 des *Règles de régie interne* adoptées par le Conseil.

2. **Renonciation aux formalités de convocation**

Les membres du Conseil ont été convoqués à la présente séance spéciale par un avis de convocation signé par le président du Conseil, monsieur Normand Bolduc, auquel était joint l'ordre du jour de la séance. Ces documents ont été transmis aux membres par courrier électronique le 20 avril 2012. La documentation nécessaire à la préparation de la séance a été expédiée par messagerie le 18 avril 2012.

La séance ayant été convoquée dans un délai plus court que celui prévu par l'article 6 des *Règles de régie interne* adoptées par le Conseil, les membres participant à la présente séance adoptent la résolution suivante :

Sur la proposition du président du Conseil, monsieur Normand Bolduc, dûment appuyée, il est résolu que les membres du Conseil consentent à la dérogation aux formalités de convocation de la présente séance quant au délai dans lequel l'avis de convocation doit normalement être transmis aux membres selon l'article 6 des *Règles de régie interne*.

3. **Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition du président du Conseil, monsieur Normand Bolduc, il est résolu que le présent ordre du jour de la séance spéciale soit adopté tel que rédigé.

4. **Dépôt du rapport du Comité d'enquête dans le dossier portant le numéro 2011 QCCJA 525**

Le *Rapport du Comité d'enquête* dans l'affaire de la plainte du D^r Bernard Chartrand à l'égard de M^e Pauline Perron, commissaire à la Commission des lésions professionnelles, a été transmis aux membres du Conseil par messagerie.

Tous les membres participant à la séance ont reçu et pris connaissance du rapport du Comité d'enquête.

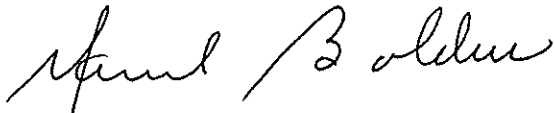
La proposition du président du Conseil, monsieur Normand Bolduc, voulant que le rapport du Comité d'enquête dans le dossier 2011 QCCJA 525 soit déposé au Conseil et que celui-ci, après en avoir pris connaissance, en prenne acte est adoptée à l'unanimité des membres participant à la séance.

En conséquence, le Conseil prend acte du dépôt du *Rapport du Comité d'enquête* dans l'affaire de la plainte du D^r Bernard Chartrand à l'égard de M^o Pauline Perron, commissaire à la Commission des lésions professionnelles.

5. **Levée de la séance**

La séance est levée le 26 avril 2012, à 16 h 30, comme indiqué aux documents transmis avec l'avis de convocation.

Le président du Conseil,



Normand Bolduc